

Caravelle auto-école

PROGRAMME DE FORMATION 125CM3

◆ CONDITIONS OBLIGATOIRES

Depuis le 1er janvier 2011, le permis B permet de conduire une moto et un scooter de 50 à 125 cm³ et véhicule trois-roues selon les conditions suivantes :

Être titulaire du permis B depuis plus de 2 ans (formation accessible 1 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis B)

Suivre la formation obligatoire*

*Pour conduire une moto/un scooter 125 cm³, la formation n'est pas obligatoire si vous avez acquis une expérience de conduite entre le 01/01/2006 et 31/12/2010 (attestation d'expérience fournie par l'assureur).

◆ OBJECTIFS DE LA FORMATION

Se familiariser avec ce type d'engin, au cours de 7 heures de formation théorique et pratique.

Adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

Réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation.

◆ DEROULEMENT DE LA FORMATION

- 2 heures de théorie
- 2 heures de pratique hors circulation
- 3 heures de pratique en circulation

◆ ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES EN FORMATION

- Casque homologué
- Gants possédant le marquage NF ou CE
- Blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes.

